

PROVINCE DE QUÉBEC

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos de tenue ce **26e jour du mois de septembre 2017**, Salle des Comités au 125, rue Coulston, Asbestos, à compter de 19 h 30. sont présents :

- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, maire suppléant

Sont absents :

- monsieur Hugues Grimard, maire
- madame Nahtalie Durocher, conseillère
- monsieur Pierre Benoit, conseiller

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jean Roy, maire suppléant.

Est également présent :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général

Il est donc procédé comme suit :

2017-307

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée

2017-308

ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2017-309

ENTENTE DU REGROUPEMENT BÉCANCOUR RELATIVEMENT À L'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES DE DOMMAGES 2018-2023

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est partie prenante à l'entente du regroupement Bécancour relativement à l'achat en commun d'assurance de dommages et que cette entente doit être renouvelée en 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos renouvelle pour le terme 2018-2023 l'entente du regroupement Bécancour relativement à l'achat en commun d'assurance de dommages.

QUE la greffière et la trésorière soient autorisées à signer pour et nom de la Ville d'Asbestos tous les documents nécessaires à ce renouvellement.

Adoptée

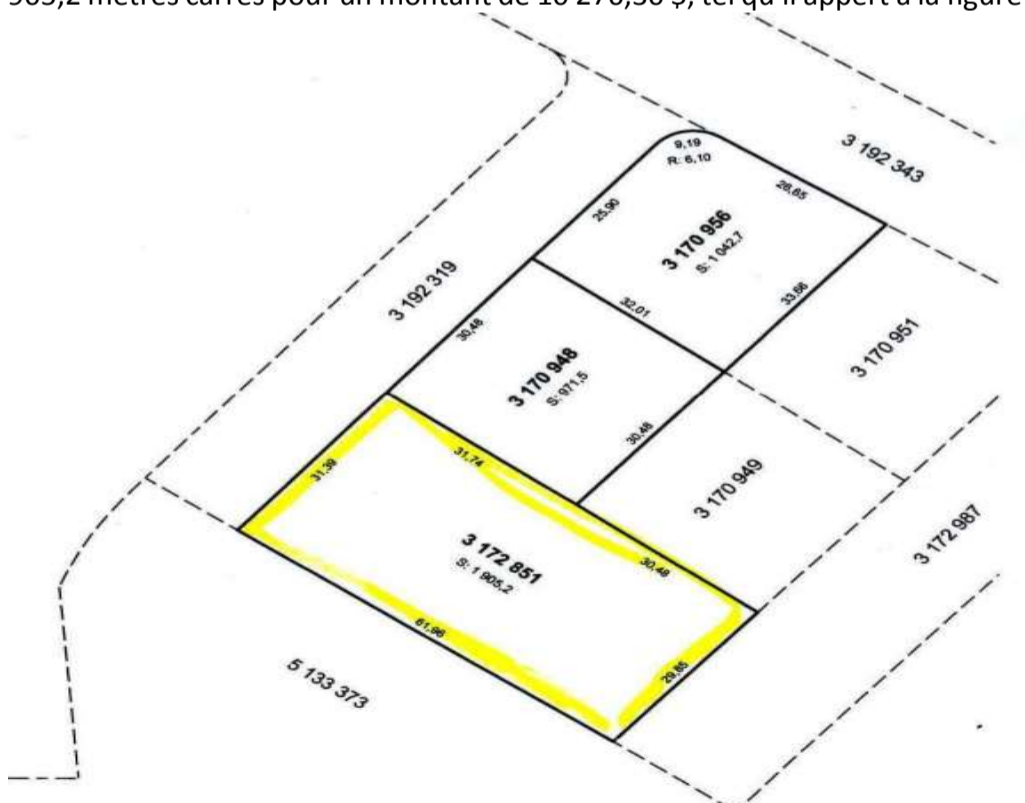
2017-310

AUTORISATION D'ACQUÉRIR LE LOT 3 172 851 AUPRÈS DE BERNARD COULOMBE

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel sur les rues Hôtel-de-Ville et Hutchuson;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition du terrain portant le numéro de lot 3 172 851 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, d'une superficie de 1 905,2 mètres carrés pour un montant de 10 276,30 \$, tel qu'il appert à la figure suivante;



QUE la Ville cède à Monsieur Bernard Coulombe une partie du lot 5 133 373 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond d'une superficie approximative de 805 mètres carrés;

QUE la Ville d'Asbestos mandate l'arpenteur Rolland Deslandes pour produire un lotissement et les opérations cadastrales liés à cette transaction;

QUE tous les frais de la transaction soient à la charge de la Ville d'Asbestos;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous documents relatifs à l'achat pour et au nom de la Ville d'Asbestos.

Adoptée

2017-311

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 19h45.

Adoptée

M. Jean Roy, maire suppléant

**M. Georges-André Gagné, directeur
général**